



Gestion
mondiale d'actifs

MODIFICATION N° 6 datée du 1^{er} avril 2022 apportée à la notice annuelle datée du 30 juin 2021, modifiée par la modification n° 1 datée du 7 septembre 2021, par la modification n° 2 datée du 20 octobre 2021, par la modification n° 3 datée du 5 novembre 2021, par la modification n° 4 datée du 14 décembre 2021 et par la modification n° 5 datée du 24 janvier 2022.

FONDS RBC

Fonds européen de dividendes RBC

(le *fonds*)

La présente modification n° 6 datée du 1^{er} avril 2022 apportée à la notice annuelle du fonds datée du 30 juin 2021, modifiée par la modification n° 1 datée du 7 septembre 2021, par la modification n° 2 datée du 20 octobre 2021, par la modification n° 3 datée du 5 novembre 2021, par la modification n° 4 datée du 14 décembre 2021 et par la modification n° 5 datée du 24 janvier 2022 (la *notice annuelle*), modifie les attestations figurant dans la notice annuelle et renferme des renseignements supplémentaires à l'égard du fonds relativement à la modification n° 6 datée du 1^{er} avril 2022 apportée au prospectus simplifié du fonds daté du 30 juin 2021, modifié par la modification n° 1 datée du 7 septembre 2021, par la modification n° 2 datée du 20 octobre 2021, par la modification n° 3 datée du 5 novembre 2021, par la modification n° 4 datée du 14 décembre 2021 et par la modification n° 5 datée du 24 janvier 2022. La notice annuelle, à l'égard du fonds, doit être lue à la lumière de ces renseignements.

Le 30 mars 2022, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., gestionnaire du fonds, a annoncé que, à compter du 17 juin 2022, le fonds sera fusionné avec le Fonds d'actions européennes RBC dans le cadre d'une opération à imposition reportée (la *fusion*).

De plus amples renseignements sur la fusion sont présentés dans la modification n° 6 datée du 1^{er} avril 2022 apportée au prospectus simplifié du fonds daté du 30 juin 2021, modifié par la modification n° 1 datée du 7 septembre 2021, par la modification n° 2 datée du 20 octobre 2021, par la modification n° 3 datée du 5 novembre 2021, par la modification n° 4 datée du 14 décembre 2021 et par la modification n° 5 datée du 24 janvier 2022.

Attestation du fonds et du gestionnaire, du promoteur et du placeur principal du fonds (sauf les parts de série A)

La présente modification n° 6 datée du 1^{er} avril 2022 apportée à la notice annuelle datée du 30 juin 2021, modifiée par la modification n° 1 datée du 7 septembre 2021, par la modification n° 2 datée du 20 octobre 2021, par la modification n° 3 datée du 5 novembre 2021, par la modification n° 4 datée du 14 décembre 2021 et par la modification n° 5 datée du 24 janvier 2022, et le prospectus simplifié daté du 30 juin 2021, modifié par la modification n° 1 datée du 7 septembre 2021, par la modification n° 2 datée du 20 octobre 2021, par la modification n° 3 datée du 5 novembre 2021, par la modification n° 4 datée du 14 décembre 2021, par la modification n° 5 datée du 24 janvier 2022 et par la modification n° 6 datée du 1^{er} avril 2022, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, vérifique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada et ne contient aucune information fausse ou trompeuse.

Le 1^{er} avril 2022

Par : « *Damon G. Williams* »

Damon G. Williams
Chef de la direction
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire,
de promoteur et de placeur principal du fonds
(sauf les parts de série A)

Par : « *Heidi Johnston* »

Heidi Johnston
Chef des finances, Fonds de RBC GMA
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire,
de promoteur et de placeur principal du fonds
(sauf les parts de série A)

Au nom du conseil d'administration de
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de promoteur et de placeur principal du fonds (sauf les parts de série A)

Par : « *Douglas Coulter* »

Douglas Coulter
Administrateur

Par : « *Daniel E. Chornous* »

Daniel E. Chornous
Administrateur

Attestation du placeur principal du fonds (série A)

À notre connaissance, la présente modification n° 6 datée du 1^{er} avril 2022 apportée à la notice annuelle datée du 30 juin 2021, modifiée par la modification n° 1 datée du 7 septembre 2021, par la modification n° 2 datée du 20 octobre 2021, par la modification n° 3 datée du 5 novembre 2021, par la modification n° 4 datée du 14 décembre 2021 et par la modification n° 5 datée du 24 janvier 2022, et le prospectus simplifié daté du 30 juin 2021, modifié par la modification n° 1 datée du 7 septembre 2021, par la modification n° 2 datée du 20 octobre 2021, par la modification n° 3 datée du 5 novembre 2021, par la modification n° 4 datée du 14 décembre 2021, par la modification n° 5 datée du 24 janvier 2022 et par la modification n° 6 datée du 1^{er} avril 2022, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada et ne contient aucune information fausse ou trompeuse.

Le 1^{er} avril 2022

FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.

Par : « Michael Walker »

Michael Walker
Président